

## Newsletter #61 – 26 novembre 2019

### A l'attention des acteurs de la demande de logement social

Cette newsletter est diffusée par l'équipe projet nationale en charge du déploiement de la réforme de la demande unique de logement social.

#### LES ÉVÈNEMENTS « DESCAL » N'ONT PAS À ÊTRE SAISIS

Les guichets ne doivent plus saisir ces événements car ils se créent automatiquement lors de la création de décision d'attribution. A compter du 2 décembre 2019, les événements DESCAL, DESCAL01 et DESCAL02 ne seront de fait plus saisissables.

#### MISE EN PRODUCTION DE LA VERSION 7.4 DU SNE EN DÉCEMBRE

La version 7.4 du SNE, qui sera mise en production d'ici la fin de l'année, intégrera le bouton « Je donne mon avis » de l'observatoire de la qualité des démarches en ligne.



Ce bouton permet de recenser le niveau de satisfaction des demandeurs. Vous pourrez suivre l'évaluation du SNE concernant la demande initiale et le renouvellement effectués sur le PGP, à l'adresse <https://observatoire.numerique.gouv.fr/>.

La version 7.4 intégrera également une simplification des contrôles sur le NIR. Le cahier des charges est disponible sur ce lien <http://sne.info.application.logement.gouv.fr/cahier-des-interfaces-pour-la-demande-version-7-4-a521.html>

Cette version embarquera aussi des améliorations techniques de performance.

#### CHANGEMENT DE L'INTITULÉ DU COURRIEL D'ÉMISSION DU SNE

L'intitulé de l'adresse mail d'émission du SNE va être modifiée le 2 décembre 2019 et passera de "robot-num-unique-appli (boite pour l'application numéro unique) - DGALN/DHUP (par centre serveur SO) <robot-nuu.csso@developpement-durable.gouv.fr>" à "Demande logement social - DGALN/DHUP (par centre serveur SO) <robot-nuu.csso@developpement-durable.gouv.fr>".

C'est par cette adresse électronique que sont émis tous les éléments "mails" du SNE (le dispatching et le rapatriement en direction des guichets, les rapports et suivis des batchs en direction des gestionnaires territoriaux, les préavis de renouvellement et notification en direction des demandeurs, les préavis de renouvellement, attestations, réédition des codes télédemandeurs et numéro en cas d'oubli pour la connexion au PGP à destination de l'imprimeur national).

Dans le cas d'un paramétrage spécifique de votre courrielleur (ajout de filtre, notamment), merci de tenir compte de ce changement d'intitulé.

#### RAPPEL : PASSAGE AU PROTOCOLE TLS 1.2

Les web services du SNE (production et école) acceptent d'ores et déjà les échanges synchrones en TLS 1.2 en plus des versions antérieures.

Pour la base de production, la sécurité du protocole de transport des échanges synchrones sera exclusivement en TLS 1.2 mi-janvier 2020. A l'heure actuelle, 20% des échanges ne sont pas encore en protocole 1.2.

#### NOUVEAUX SERVICES DU GIP SNE : TRAITEMENT DES PIÈCES JUSTIFICATIVES ET DU CERFA

Le GIP SNE va déployer un nouveau service de traitement des pièces justificatives et de centralisation de la saisie des Cerfa de la demande de logement social. Le nouveau service sera mis en place progressivement entre mars et mai 2020 selon les régions.

Le GIP SNE mettra également à disposition des guichets via son portail web professionnel un outil permettant de détecter les pièces obsolètes et les containers pleins et de supprimer les pièces.

Les fonctionnalités actuelles de traitement des pièces seront maintenues : téléchargement des pièces justificatives et des Cerfa via l'application web, possibilité de transmettre des documents par webservices ou courriers.

La procédure d'envoi des pièces justificatives ou des cerfa sera en outre simplifiée (suppression du bordereau de transmission et création d'une unique « fiche de transmission »). Il sera proposé aux guichets qui génèrent localement le bordereau et la fiche récapitulative, un service externe qui leur permettra de générer la nouvelle fiche de transmission. Cela nécessitera des développements, dont le cahier des charges des interfaces sera mis à disposition le 13 décembre 2019 sur le site des professionnels du logement social.